

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 septembre 2025

**RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES
SUBVENTION CORRECTEUR THERMIQUE BIOSOURCE**

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Actuellement, la Ville subventionne la réfection des devantures commerciales, les façades, la restauration des portes d'entrées d'immeubles et des portes de garage sur l'ensemble du secteur sauvegardé et du Jeu de Ballon et la restauration des volets.

C'est une bonne chose et la groupe des élus « Grasse à Tous- Ensemble et Autrement » a toujours voté les délibérations s'inscrivant dans cette démarche en étant conscient, comme chacun des membres de notre conseil, que refaire une façade est un élément d'esthétique et patrimonial nécessaire mais qu'évidemment cela ne signifie pas que derrière la façade refaite, les conditions d'habitat ont été améliorées ou sont même simplement satisfaisantes.

Il nous est proposé ici d'instaurer une subvention « Correcteur Thermique Biosourcé » (CTB), un enduit qui est une innovation validée par l'ANAH complémentaire à la subvention façades, pour aider les copropriétés engageant des travaux de correction thermique en façade.

Ce qui fera l'objet d'une subvention de 400 000 € gérée par la SPL Pays de Grasse-Développement.

Nous pensons que cette délibération va dans le bon sens.

Mais puisque est abordé la question de la rénovation des façades, nous voudrions soulever un autre aspect patrimonial concernant le Secteur sauvegardé (ou « Site Patrimonial Remarquable ») : la question des fresques témoignant d'activités passées de certaines voies et places du Centre-historique.

Lorsqu'une rénovation de façade est engagée par une copropriété, l'existence de ces fresques et leur rénovation, à notre sens souhaitable, n'est pas prise en compte dans le subventionnement par la Ville.

Ces fresques sont peu nombreuses, mais elles méritent d'être sauvegardées.
Elles sont un élément patrimonial, original, et qui contribue à rendre vivantes nos façades.

Nous proposons que le principe de leur rénovation soit acté et fasse l'objet d'un subventionnement complémentaire de la part de la Ville.